



**Aix en Provence**



VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2012.752**

Séance publique du

9 juillet 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20120709-22019- BF-1-1_0
Date de signature : 12/07/12
Date de réception : jeudi 12 juillet 2012
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE- ANNEE 2009 ET  
2010- INFORMATION AU CONSEIL - INFORMATION DU CONSEIL**

Le 09/07/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 03/07/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Dahbia BENNOUR à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Danièle BRUNET à M. Alexandre GALLESE, M. Maurice CHAZEAU à M. Jean CHORRO, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES à M. Stéphane PAOLI, M. Christian LOUIT à M. Yannick DECARA, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Laurent DILLINGER, M. Christian PEREZ à M. Jean-Marc PERRIN

**Excusés sans pouvoir :**

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Martine FENESTRAZ, M. Victor TONIN

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture

- Politique de la Ville

Direction de la Politique de la Ville

**RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 09/07/12****RAPPORTEUR** : Mme Maryse JOISSAINS MASINI**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. Gérard BRAMOULLÉ**Politique Publique** : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE**OBJET** : DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE- ANNEE 2009 ET 2010-  
INFORMATION AU CONSEIL - INFORMATION DU CONSEIL

Mes Chers Collègues,

Instituée par la Loi d'Orientation pour la Ville du 13 mai 1991, la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU) est une dotation de l'Etat attribuée dans le cadre de la répartition de la Dotation Globale de Fonctionnement. Elle permet aux communes confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées, de continuer à mener une politique de développement social urbain ambitieuse en direction des quartiers défavorisés.

La DSU qui s'est élevée en 2010 à 1 184 M€, est attribuée à deux catégories de communes selon un indice synthétique de ressources et de charges :

- aux trois premiers quarts des communes de plus de 10 000 habitants classées chaque année (*726 communes éligibles en 2010*).
- au premier dixième des communes de 5 000 à 9 999 habitants également classées chaque année (*110 communes éligibles en 2010*).

L'indice synthétique est calculé par rapport à un ensemble d'indicateurs relatifs au potentiel financier par habitant, au nombre de logements sociaux et de personnes bénéficiant d'aides au logement ainsi qu'au revenu fiscal moyen des ménages.

Evolution de la dotation sur la ville d'Aix-en-Provence :

La réforme 2005 de la DSU avait permis à la ville d'Aix-en-Provence de bénéficier d'une dotation majorée jusqu'en 2007.

En 2008, son classement (727<sup>ème</sup>) n'a permis de bénéficier que d'une compensation de 595 565 € soit 50 % de la dotation 2007.

Depuis 2009, la Ville a pu de nouveau bénéficier de ce dispositif de péréquation nationale (684<sup>ème</sup> rang en 2009, 700<sup>ème</sup> en 2010, 714<sup>ème</sup> en 2011) et de ce fait, s'est vue notifier sur ces trois exercices une dotation de 1 519 143 €.

Aujourd'hui et conformément aux obligations de l'article L 1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit être informé des actions réalisées par la Ville en matière de politique de développement social urbain et les modalités de leur financement.

Cette information concerne les actions entreprises en 2009 et 2010 dont vous voudrez bien trouver le détail ci-dessous.

Celui-ci est très positif et les sommes investies par la Ville en direction des habitants des territoires prioritaires (*ZRU du Jas de Bouffan, ZUS de Corsy et Beisson, Encagnane, Pinette-Beauregard*) dépassent largement le montant des dotations attribuées.

#### Rappel des actions Politique de la ville en 2009 et 2010 :

En effet, la ville d'Aix-en-Provence, conformément aux orientations nationales, a développé une politique volontariste de cohésion sociale et d'égalité des chances en mobilisant les dispositifs de droit commun ainsi que les dispositifs exceptionnels en particulier le Contrat Urbain de Cohésion Sociale signé pour la période 2007-2009 et reconduit jusqu'en 2014.

La Ville a également soutenu de manière substantielle les centres sociaux et équipements de proximité qui sont de véritables pivots de l'action sociale dans les quartiers.

Elle a par ailleurs, défini une programmation annuelle d'investissement qui a permis de construire, rénover de nombreux équipements à vocation sociale et intergénérationnelle sur ces territoires ; cette politique de cohésion sociale et d'égalité des chances étant mise en oeuvre par une équipe opérationnelle de dix neuf agents exclusivement dédié à ce dispositif de péréquation.

Ainsi, durant les exercices 2009 et 2010, de nombreux partenaires associatifs ont été soutenus aussi bien sur le fonctionnement général que sur le développement de projets structurants et innovants en direction des habitants des territoires prioritaires.

Parallèlement à ce soutien au tissu associatif, la ville d'Aix-en-Provence a réalisé de nombreux travaux pour moderniser différents équipements et apporter ainsi un meilleur service à la population.

#### Bilan 2009 :

Les différentes programmations du CUCS ont permis de soutenir près de 101 projets portés par 62 associations pour un montant global de subventions de **348 980 €**

Par ailleurs, la ville d'Aix-en-Provence a soutenu une dizaine de structures labellisées et agréées (six centres sociaux, trois équipements de proximité et une maison de quartier) qui répondent aux besoins sociaux, culturels, éducatifs et sportifs exprimés par les habitants de la commune et plus particulièrement par les résidents des quartiers prioritaires.

Les missions confiées à ces structures sont définies dans des conventions pluriannuelles d'objectifs passées avec la Ville qui leur reconnaît, sur leur territoire d'intervention, un rôle de pivot dans la fonction d'animation globale.

Il leur a été attribué en 2009, en sus des aides indirectes (*mise à disposition gracieuse des locaux*), la somme globale de **442 200 €**.

Enfin, dans le cadre des travaux de proximité la Ville a réalisé des travaux de rénovation et d'extension de l'association socio-éducative Alphonse Daudet pour un montant de **109 698 €**.

Bilan 2010 :

Les différentes programmations du CUCS ont permis de soutenir 120 projets portés par 70 associations ayant répondu aux orientations et priorités définies dans la note de cadrage du CUCS 2010 avec une prééminence de la thématique Réussite Educative (45%), Préventions (12%), Habitat / Cadre de vie (12%) et Emploi (10%) pour un montant global de subventions de **356 410 €**

Conformément à ses engagements, la Ville a maintenu voire renforcé son soutien aux opérateurs pivots de la cohésion sociale (*centres sociaux, équipements de proximité et maison de quartier*).

Il leur a été attribué en 2010, en sus des aides indirectes (*mise à disposition gracieuse des locaux*), la somme globale de **451 056 €**.

De manière complémentaire, ont été soutenues les actions éducatives s'inscrivant dans le domaine de l'accompagnement à la scolarité et développées par 14 acteurs socio-éducatifs situés majoritairement dans les territoires prioritaires de la politique de la Ville; le montant destiné à ces actions étant de près **59 000 €**.

Dans le cadre des investissements sur le bâti, la Ville a réalisé des travaux de rénovation du centre social Aix Nord pour un montant de **215 280 €** et a démarré la construction d'un équipement multi-dimensionnel situé au Jas de Bouffan qui abrite une annexe du Conservatoire Darius Milhaud, le Relais Assistants Maternels ainsi que le septième centre social de la Ville pour un montant affecté à cet exercice de **1 766 666 €**.

De plus, il est à noter que, dans le cadre du projet de Rénovation Urbaine des quartiers Corsy et Beisson, une maîtrise d'œuvre sociale et urbaine (MOUS) a été mise en place pour l'accompagnement et le relogement des ménages concernés par les opérations de démolition ; un premier acompte d'un montant de **19 862 €** a été attribué en 2010.

Pour 2012, la Ville est classée au 733<sup>ème</sup> rang et ne bénéficiera que d'une simple compensation (*garantie des communes devenant inéligibles*) d'un montant de 1 367 229 €.

En conséquence, Mes Chers Collègues, et compte tenu de ce qui précède, je vous demande de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** du présent rapport.

**2012.752 - DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE- ANNEE 2009 ET 2010- INFORMATION AU CONSEIL - INFORMATION DU CONSEIL**

**Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 12/07/2012  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**